

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE **Syndicat mixte**

Publié le 23/12/2024

Conseil Syndical **Session du 18 décembre 2024**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – – Thierry REPENTIN -

Excusés : Luc BERTHOUD – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Raphaële MOURIC- Alain THIEFFENAT - Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Pouvoirs : Marie BENEVISE à Florence BOURGEOIS.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Sabine LOUP-MENIGOZ - Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 12 décembre 2024

Délibération N° C24-80

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU GRAND VERGER **COMMUNE DE CHAMBERY** **AUTORISATION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS) POUR** **L'ACQUISITION DU BATIMENT CREDIT MUTUEL**

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion du parc d'activités économiques du Grand Verger, situé sur la commune de Chambéry, lequel a fait l'objet d'une concession auprès de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Aujourd'hui la SAS, en tant que concessionnaire, sollicite l'accord de Chambéry-Grand Lac économie pour l'acquisition du bâtiment « Crédit Mutuel » situé dans le périmètre de la ZAC, et nécessaire à son aménagement.

Il convient donc d'autoriser :

- ✓ L'acquisition par l'aménageur (SAS) du bâtiment « Crédit Mutuel » sis à CHAMBERY cadastré section BZ numéros 214 et 216, pour un montant total de 1 338 800,00 € HT (composé de la valorisation dudit bâtiment pour 1 132 000 € et d'une soulte de 206 000 €), dont le paiement aura lieu à la libération des locaux.
- ✓ La vente concomitante en état futur d'achèvement de locaux dans le bâtiment HARMONY par la SCCV CHAMBERY CONVERGENCE au profit du Crédit Mutuel pour leur relocalisation.

La libération des locaux par le Crédit Mutuel se fera dans le délai d'un an maximum après la livraison par le promoteur SCCV CHAMBERY CONVERGENCE des locaux « finition brute » dans le bâtiment « HARMONY ».

L'occupation des locaux jusqu'à la livraison est consentie sans compensation financière, le Crédit Mutuel conservant néanmoins la charge de l'ensemble des frais inhérents au bâtiment jusqu'à sa libération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'acquisition par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) du bâtiment « Crédit Mutuel » cadastré section BZ numéros 214 et 216, situé dans le périmètre de la ZAC, au prix total de 1 338 800 € HT, avec un paiement différé à la libération des locaux.

Article 2 : Autorise la vente en état futur d'achèvement par la SCCV CHAMBERY CONVERGENCE au profit du Crédit Mutuel ou toute société du groupe se substituant pour la réalisation de l'opération, de locaux dans le bâtiment HARMONY permettant la relocalisation du Crédit Mutuel au sein de la ZAC du GRAND VERGER.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 décembre 2024.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente